



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Registre des arrêtés municipaux

N° 022-2026

Objet : LEVÉE DE L'INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL-STADE JEAN CHATELIN

Le Maire de la Commune de SAULT-LES-RETHEL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment et L2212-1 et L2212-2 ;

Vu l'arrêté n° 147-2025 du 21 novembre 2025, portant interdiction à toutes compétitions ou manifestations sportives au stade Jean Chatelin depuis le dimanche 23 novembre 2025, en raison des conditions atmosphériques défavorables,

Considérant l'amélioration significative des conditions atmosphériques,

ARRÊTE

Article 1 : L'interdiction d'utilisation du terrain de football du stade Jean Chatelin est levée à compter du mercredi 11 mars 2026 à 08 heures.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation.

Article 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, à savoir, Monsieur le Maire de Sault-les-Rethel et la Brigade de Gendarmerie de Rethel

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Sault-lès-Rethel, le 10 mars 2026

Affiché le 10/03/2026

Le Maire, Michel KOCIUBA